

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation,
- Avoir réalisé un module de formation Equipier de 1^{ère} Intervention
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.

**DURÉE DE L'ACTION**

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation

**PÉRIODICITÉ DE L'ACTION**

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Intervenir en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur des locaux techniques afin de réaliser la partie pratique, ainsi qu'une aire de 16 m².

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Donner l'alarme,
 - > Rejoindre une zone de sécurité,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte,
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
 - > Les règles avant l'engagement.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique, individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique, individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site, en binôme.
 - > Visite du site afin de repérer l'ensemble des moyens de premiers secours présents dans l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire de 16m² afin de réaliser la partie pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
 - > Les extincteurs sur roues,
 - > La couverture anti-feu,
 - > La caisse à sable,
 - > Les différents moyens d'extinctions automatiques,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique,
 - > Utilisation en binôme, du Robinet d'Incendie Armé (RIA) du site, si ce dernier en est équipé,
 - > Visite du site afin de repérer l'ensemble des moyens de premiers secours présents dans l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. chargé de diriger l'évacuation des travailleurs et/ou du public.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Prévoir une visite du site.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'évacuation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation liée à l'évacuation :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R6),
 - > Les matériels et aménagements permettant une évacuation en sécurité :
 - > Plans et consignes (plan d'évacuation, consignes d'évacuation, plan d'intervention),
 - > Aménagements (balisage, cheminements, zones de sécurité),
 - > Désenfumage et compartimentage,
 - > Les opérations à réaliser pour une évacuation en sécurité :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les missions des chargés d'évacuation et/ou de confinement :
 - > Guide-files,
 - > Serre-files,
 - > Responsable d'évacuation,
 - > Les consignes d'évacuation :
 - > Evacuer vers l'extérieur,
 - > Evacuer vers l'intérieur,
 - > Se confiner lorsque les fumées empêchent l'évacuation,
 - > Cas particulier : la mise en sécurité face à une menace extérieure appelée « **situation de violence** »
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Reconnaissance et visite du site permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage de l'établissement.
 - > Simulation des rôles de serre-files et guide-files.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement, en étant équipé d'un appareil de protection respiratoire isolant.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- L'apprenant devra présenter au départ de la formation, son certificat d'aptitude médicale au port de l'ARI,
- Avoir réalisé un module de formation Equipier de 1^{ère} Intervention,
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Connaître les équipements de protection respiratoire
 - > Intervenir en sécurité dans une atmosphère viciée, en étant équipé d'un ARI

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur des locaux techniques afin de réaliser la partie pratique, ainsi qu'une aire de 16 m².

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction et le port d'un appareil de protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail et Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion, le triangle du feu et les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Donner l'alarme,
 - > Rejoindre une zone de sécurité,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours et contenu du message d'alerte,
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
 - > Contexte d'utilisation d'un appareil respiratoire en atmosphère viciée,
 - > Les matériels et équipements de protection respiratoire :
 - > Appareils filtrants (ventilation libre et assistée),
 - > Appareils isolants (circuit ouvert et circuit fermé),
 - > Les règles avant l'engagement :
 - > Calcul d'autonomie,
 - > Contrôles croisés,
 - > Rôle et missions du contrôleur.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique, en binôme **sous ARI**,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique, en binôme **sous ARI**,
 - > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site, en binôme **sous ARI**.
 - > Recherche de victime dans les fumées, en binôme **sous ARI**,
 - > Visite du site afin de repérer l'ensemble des moyens de premiers secours présents dans l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. chargé de diriger l'évacuation des travailleurs et/ou du public.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ

- Exercice accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'EXERCICE

- Prévention et lutte contre l'Incendie** : Article R4227-39 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (**R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- Environ 1h00
- En fonction de la superficie de l'établissement



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Exercice Semestriel



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Non déterminé

OBJECTIFS DE L'EXERCICE

- A l'issue de l'exercice :
 - > L'exploitant aura un compte-rendu lui permettant de s'assurer de l'efficacité ou non de l'évacuation de son établissement.
 - > Les chargés d'évacuation auront mis en application les missions qui leur sont affectées dans le cadre de l'évacuation de l'établissement.
 - > Les occupants connaîtront les consignes d'évacuation de l'établissement, les cheminements d'évacuation et les espaces d'attente sécurisée.

MOYENS TECHNIQUES

- Code de niveau 2 du SSI
- Clef de réarmement des DM

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

ORGANISATION DE L'EXERCICE

- > Prise de connaissance du plan d'évacuation ainsi que de l'organisation par le responsable de sécurité du site et le formateur,
- > Vérification des zones de rassemblement par le responsable sécurité et le formateur,
- > Lancement de l'exercice par DM (si clef de réarmement) ou DI (si code de réarmement S.S.I.),
- > Contrôle du temps d'évacuation,
- > Contrôle du personnel présent au point de rassemblement,
- > **Débriefing** du temps passé et des incidents de parcours ou de rassemblement **avec tous les participants.**
- > Un rapport d'évacuation écrit sera transmis dans les jours suivants l'exercice.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements recevant du public de type U ou J, assurant un travail de nuit dans ces locaux et pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et devant mettre en sécurité les patients de l'établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, R6), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10 à 20% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Un local permettant les exercices de type chambre ou office.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'évacuation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Déclenchement des actions de mise en sécurité via le Système de Sécurité Incendie (SSI) :
 - > Alarme évacuation,
 - > Compartimentage,
 - > Désenfumage,
 - > Le transfert horizontal,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mise en œuvre des opérations à réaliser pour effectuer un transfert horizontal :
 - > Lecture adressage SSI,
 - > Action sur le départ de feu,
 - > Evacuer les visiteurs,
 - > Mettre en sécurité les patients,
 - > Coupure des fluides médicaux,
 - > Contrôle de l'évacuation effective des visiteurs et patients.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. désigné dans les effectifs ESI de l'établissement, pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu en phase de développement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir participé à un module de formation E.S.I. «Initiale».
- Pour les personnes en situation de handicap un entretien préalable sera effectué avec le référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître l'organisation et les missions des ESI
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Intervenir en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur des locaux techniques afin de réaliser la partie pratique, ainsi qu'une aire de 16 m².

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Les opérations à réaliser lors d'un départ de feu dans l'établissement :
 - > Les équipements de protection individuelle des ESI,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs (portatifs, sur roues, spécifiques),
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) et le Poste Incendie Additivé (PIA),
 - > Les autres moyens d'extinction (La couverture anti-feu, la caisse à sable, extinctions automatiques),
 - > Les moyens de seconde intervention :
 - > Les hydrants et points d'aspiration,
 - > Les tuyaux, pièces de jonction et les lances,
 - > Les règles avant l'engagement.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique, individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique, individuellement et/ou en binôme,
 - > Utilisation du RIA et/ou des moyens hydrauliques du site, en binôme.
 - > Visite du site afin de repérer l'ensemble des moyens de premiers secours présents dans l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire de 16m² afin de réaliser la partie pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > Les causes d'incendie,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 1 session sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire de 16m² afin de réaliser la partie pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > Les causes d'incendie,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements recevant du public de type U ou J, assurant un travail de nuit dans ces locaux et pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et devant mettre en sécurité les patients de l'établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2h30
- 3 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire extérieure de 16 m².
- Un local permettant les exercices de type chambre ou office.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > Les actions pour une mise en sécurité :
 - > Déclenchement des actions de mise en sécurité via le Système de Sécurité Incendie (SSI) :
 - > Alarme évacuation,
 - > Compartimentage,
 - > Désenfumage,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le transfert horizontal,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 **OU** d'un extincteur à Eau Pulvérisée (au choix de l'apprenant) sur un générateur de flammes écologique ou sur un feu simulé,
 - > Mise en œuvre des opérations à réaliser pour effectuer un transfert horizontal :
 - > Lecture adressage SSI,
 - > Action sur le départ de feu,
 - > Evacuer les visiteurs,
 - > Mettre en sécurité les patients,
 - > Coupure des fluides médicaux,
 - > Contrôle de l'évacuation effective des visiteurs et patients.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements recevant du public de type U ou J, assurant un travail de nuit dans ces locaux et pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu et devant mettre en sécurité les patients de l'établissement.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, R6), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30
- 2 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur
- Annuelle selon la R6 des règles APSAD



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire extérieure de 16 m².
- Un local permettant les exercices de type chambre ou office.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) :**
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Règles APSAD (R4, R5, R6),
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les classes de feu,
 - > Le danger des fumées,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
 - > Les extincteurs sur roues,
 - > La couverture anti-feu,
 - > La caisse à sable,
 - > Les différents moyens d'extinctions automatiques,
 - > Déclenchement des actions de mise en sécurité via le Système de Sécurité Incendie (SSI) :
 - > Alarme évacuation,
 - > Compartimentage,
 - > Désenfumage,
 - > Le transfert horizontal,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours incendie,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques (savoir-faire) :**
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique ou sur un feu simulé,
 - > Conduite à tenir sur un départ de feu dans une chambre.
 - > Mise en œuvre des opérations à réaliser pour effectuer un transfert horizontal :
 - > Lecture adressage SSI,
 - > Action sur le départ de feu,
 - > Evacuer les visiteurs,
 - > Mettre en sécurité les patients,
 - > Coupure des fluides médicaux,
 - > Contrôle de l'évacuation effective des visiteurs et patients.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
 - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire de 16m² afin de réaliser la partie pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
 - > Les causes d'incendie,
 - > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
 - > Les facteurs de propagation,
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
 - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un générateur de flammes écologique,
 - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un générateur de flammes écologique,
 - > Présentation du Robinet d'Incendie Armé (RIA) du site, si ce dernier en est équipé.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu de batterie lithium-ion.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 3 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 40 à 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable :
 - > Identifier un feu de batterie Lithium-ion
 - > Connaître le mode opératoire adapté pour l'extinction
 - > Réaliser l'extinction d'une batterie lithium-ion en feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Mettre à disposition du formateur une aire de 16m² afin de réaliser la partie pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

• Enseignements théoriques (savoirs) :

- > La réglementation incendie :
 - > Code du Travail,
- > Les causes d'incendie,
- > La théorie du feu :
 - > La combustion,
 - > Le triangle du feu,
- > Les facteurs de propagation,
- > Donner l'alarme,
- > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
- > Les moyens de première intervention :
 - > Les différents extincteurs,
 - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
- > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte,
- > Les risques Lithium-ion,
 - > Le risque électrique,
 - > Le risque chimique,
 - > Le risque d'incendie/explosion,
- > Les différents modules de batteries,
- > Composition d'une batterie Lithium-ion,
- > L'emballage thermique,
- > Evaluation du risque,
 - > DUERP,
 - > Mesures de Prévention et de Protection,
- > L'agent AVD (Dispersion Aqueuse de Vermiculite),
- > Principe d'intervention et d'extinction d'un feu de batteries Lithium-ion,
- > La gamme Lith'Ex,
 - > Quel extincteur pour quelle puissance de batterie,
 - > Les équipements de protection complémentaires,
 - > La couverture vermiculite,
- > Empêcher la propagation du feu.

• Enseignements pratiques (savoir-faire) :

- > Comportement face à un départ de feu de batterie lithium-ion,
- > La technique d'intervention avec l'extincteur Lith-Ex et son efficacité sur feu réel (mise à feu par le formateur de batteries Lithium-ion).

- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P. et E.R.T. chargé de diriger l'évacuation des travailleurs et/ou du public.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 2 sessions + exercice évacuation (1h) sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes fondamentaux de l'évacuation
 - > Connaître les consignes de sécurité incendie de son établissement
 - > Evacuer en sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- Prévoir une visite du site.
- Code de niveau 2 du SSI
- Clef de réarmement des DM

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'évacuation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Donner l'alarme,
 - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
 - > Les missions des chargés d'évacuation :
 - > Guide-files,
 - > Serre-files,
 - > Responsable d'évacuation,
 - > Donner l'alerte :
 - > Numéros de secours,
 - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Reconnaissance et visite du site permettant de s'orienter et de se diriger vers le point de rassemblement à l'aide du balisage de l'établissement.
 - > Exercice évacuation :
 - Contrôle de l'exécution par le formateur,
 - Transmission d'un rapport dans les jours suivants l'exercice évacuation.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu de batterie lithium-ion.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1h30
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 12 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable :
 - > Identifier un feu de batterie Lithium-ion,
 - > Connaître le mode opératoire adapté pour l'extinction.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratique (savoir-faire) :**
 - > Les risques Lithium-ion,
 - > Le risque électrique,
 - > Le risque chimique,
 - > Le risque d'incendie/explosion,
 - > Les différents modules de batteries,
 - > Composition d'une batterie Lithium-ion,
 - > L'emballage thermique,
 - > Evaluation du risque,
 - > DUERP,
 - > Mesures de Prévention et de Protection,
 - > L'agent AVD (Dispersion Aqueuse de Vermiculite),
 - > Principe d'intervention et d'extinction d'un feu de batteries Lithium-ion,
 - > La gamme Lith'Ex,
 - > Quel extincteur pour quelle puissance de batterie,
 - > Les équipements de protection complémentaires,
 - > La couverture vermiculite,
 - > Empêcher la propagation du feu.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.